

## Rapport de la Commission technique

# Préavis municipal n° 49 relatif à la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034

Gland, le 6 novembre 2023

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 49

Grandjean Dimitri	GdG; 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Koller Carine	GdG
Haesslein Timothée	PLR
Schildböck Rupert	PS-Les Verts-POP
Mers simo	UDC

s'est réunie le 31 octobre 2023 à la salle 101 des Tuillières, en présence de Monsieur le Municipal Gérald Cretegny.

### Remerciements

Les membres de la Commission remercient la personne précitée pour sa disponibilité et les réponses apportées à leurs questions lors de la séance de la commission puis par courriel.

### Préambule

Le préavis municipal N°49, soumis à l'attention de la commission technique, concerne la participation de la ville de Gland au fond régional de mobilité collective pour une période de 10 ans, entre 2024 et 2034, à hauteur de 1'231'740 CHF. Cette somme correspond à la participation solidaire des communes, qui est respectivement de 9 CHF par an et par habitant. Le rapport de la commission technique expose les motivations ainsi que les avantages que la commune retire de cette participation.

## Exposé

Le fond de mobilité de la Région de Nyon existe depuis 2010. Il a pour but de soutenir le programme de réorganisation des transports publics de la Région de Nyon. Le 14 Juin 2023, le Conseil intercommunal décide de financer un nouveau fonds pour continuer l'amélioration du réseau de transport public de la région, considérant que le programme était un succès. En effet, 51 communes avaient alors décidé de participer au fonds et la fréquentation des transports publics avait augmenté de 64% entre 2012 et 2019.

Il est demandé aux communes de financer à hauteur de 9 francs par an et par habitant durant une durée de 10 ans, ce qui équivaut à 1'231'740 CHF. Il est toutefois possible pour une commune de se retirer après 5 ans, ce retrait devenant effectif deux ans plus tard, c'est-à-dire au plus tôt, le 1er janvier 2031. A ce stade, la région ne conditionne pas la mise en œuvre du préavis au dépassement d'un seuil minimal de communes positives. La Municipalité signale toutefois qu'en cas de refus, la Région s'investira forcément moins dans le domaine concerné auprès de ces communes, voire abandonnera son soutien à certaines prestations par exemple, les transports à la demande.

Il est d'intérêt public évident d'augmenter le report modal des moyens motorisés vers les transports publics. Comme le rapport du Conseil intercommunal du préavis 24-2023 le note, le canton a décrété l'urgence climatique en juin 2020 et s'est donné comme but de réduire les émissions de gaz à effet de serre de -60%. Le but de ce fonds est donc dans la lignée de cet objectif. Il doit permettre au commune de demander une aide financière de la région dans le cadre de projets liés aux transports publics. La demande sera d'une part examinée par l'administration régionale ainsi que deux commissions du Conseil intercommunal. Ces deux commissions, l'une permanente, l'autre consultative, sont une nouveauté. Elles permettent d'avoir un contrôle et un apport démocratique au travail de l'administration régionale.

L'objectif du fonds se dessine sur trois axes. Le plus important, l'exploitation, cherche à optimiser et de rendre plus attractif les transports publics de notre région. Il s'agit donc avant tout d'augmenter l'offre, d'améliorer les correspondances, les cadences et les horaires. Il s'agit en outre de redessiner le tracé de certaines lignes. C'est d'ailleurs le poste de dépenses le plus important du fonds.

De plus, le fonds développe deux autres axes, le marketing et l'innovation. Il doit ainsi permettre de financer des initiatives de promotion des transports publics ainsi que des expérimentations. Ainsi, comme le note M. Gérald Cretegny, les expérimentations de la ville de Gland avec les bus Crystal auraient pu être financées en partie par ce fonds. L'apparition de ces deux nouveaux axes est fondée pour la municipalité. Elle explique que si le fonds avait jusqu'à alors financé surtout des infrastructures, il devient important de réorienter son action. Le paysage des transports publics ayant évolué. Alors que dans les années 2010, les transports publics régionaux n'étaient que peu développés, que certaines lignes demandaient à être redessinées et des mesures d'aménagements menées. Nous avons maintenant un réseau plus dense. Il est donc important de soutenir l'augmentation de la part modale des transports publics au travers d'actions incitatives. Les usages ont aussi grandement évolué, amenant à un besoin de financement des projets innovants des communes.

Il est à noter qu'au-delà des aspects financiers, les avantages sont aussi politiques. En ayant une politique régionale des transports, la commune de Gland bénéficie d'une force de négociations dans la planification des horaires, en particulier celui des trains. Ceci est particulièrement important pour avoir une inter-modalité.

## Délibérations

La commission s'est d'abord étonnée qu'une commission ad-hoc soit créée, alors que le préavis était déjà accepté par le Conseil intercommunal. Toutefois, il semblait important à la Municipalité d'avoir l'avis du Conseil communal. Les pouvoirs de la commission et du Conseil sont toutefois restreints, le texte ne pouvant être accepté ou refusé mais non amendé.

Passé cette considération, la commission doit se résoudre au bien fondé de cette action. Il paraît plus que nécessaire d'augmenter l'offre de transports publics dans la région et le financement d'un fond régional paraît nécessaire à la réalisation de ce but.

De plus, en vue de l'historique positif des réalisations, ainsi que la large participation des communes de la région, il paraît justifié de continuer sur cette voie.

## Vœux

La commission souhaite que le fonds soit utilisé afin de promouvoir des initiatives innovantes, qu'ils servent à promouvoir l'expérimentation concrète de moyens de transport, tel que ceux à carburant alternatif, comme l'hydrogène.

Elle demande aussi que la municipalité utilise toutes les synergies disponibles pour rendre ce fond le plus effectif possible et que l'administration et la Municipalité maintiennent une communication continue avec le Conseil Communal pour les tenir informés des développements à ce sujet et tout particulièrement des mesures concernant ou impactant directement notre commune

## Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 49 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'autoriser la Municipalité de participer au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 pour un montant annuel de CHF 123'174.- correspondant à CHF 9.- x 13'686 habitants
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'231'740.-

## Signatures des membres de la Commission

Dimitri GRANDJEAN, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur

Carine KOLLER

Rupert SCHILBÖCK

Timothée HAESSLEIN

Simo MERS